Vote de l'ensemble du projet

On vote sur l'ensemble du projet.

Votants, 416 ; majorité absolue, 224 ; pour, 319; contre, 97.

L'ensemble du projet est adopté.

La séance levée à 7 h. 40, est renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Séance du mardi 19 décembre 1894

Présidence de M. Challemel-Lacour, président

La séance est ouverte à 2 h. 40.

L'exercice de la pharmacie

Le Sénat reprend la discussion de la proposition de loi relative à l'exercice de la pharmacie. L'article 1er est adopté.

L'article 2, qui supprime le diplôme de pharmacien de 2e classe, est mis aux voix et adopté par 170 voix contre 69.

M. Bardoux dépose son rapport relatif au projet sur l'école Monge.

Le Sénat reprend la discussion sur l'exercice de la pharmacie. Les articles 3 à 6 sont adoptés.

Après un échange d'observations entre MM. Desmons-Cornil, rapporteur, Brouardel, commissaire du Gouvernement et Félix Martin, l'article 7 l'est également. — Les articles 8 à 20 inclus sont adoptés.

M. Maxime Lecomte propose une disposition additionnelle à l'article 21, permettant aux médecins qui sont actuellement autorisés à vendre des médicaments de continuer à jouir de cette faculté.

Les engagements pour l'expédition de Madagascar

M. Félix Faure interrompt la discussion pour déposer un projet autorisant les jeunes gens à contracter des engagements pour la durée de l'expédition de Madagascar.

La discussion est reprise. L'amendement de M. Maxime Lecomte est adopté par 97 voix contre 96. L'ensemble de l'article 21 est repoussé.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi. La séance est levée à 5 heures 50.

LA PROTECTION DES PRODUITS FRANÇAIS

Dans sa dernière réunion la Chambre syndicale de la Bonneterie et de la Ganterie s'est occupée d'une question de marque de fabrique qui a son importance. Nous reproduisons le passage du compte-rendu de cette séance qui s'y réfère :

« M. Feutry, rappelle les observations que nous a faites M. Verdier, au sujet des marques de fabrique :

« De nombreux fabricants étrangers fabriquent chez eux et vendent en France même, des articles qu'ils font passer pour être de fabrication française.

« Dans ce but, ces fabricants étrangers louent en France un local modeste dans lequel travaillent quelques ouvriers, la plupart étrangers. La production de cet atelier couvre la marchandise fabriquée au dehors en beaucoup plus grande quantité et toute la production bénéficie de cette situation trompeuse, pour porter une étiquette et une marque française.

« Ainsi décorée d'un titre mensonger, elle est vendue pour française et en France et à l'étranger où non seulement elle nous fait une concurrence déloyale, mais où en outre elle déprécie le goût français.

« Il en est qui poussent l'audace plus loin encore, ne louent en France qu'un simple bureau, parfois d'une seule pièce, qu'ils décorent du nom pompeux de succursale et, à l'abri duquel ils bénéficient des dispositions naïves de la loi actuelle.

« M. Verdier termine en demandant qu'une loi intervienne, qui empêche l'introduction en France de toute marchandise étrangère portant une marque quelconque destinée à laisser supposer que cette marchandise est de production française.

« Ce vœu est adopté à l'unanimité. »

NOUVELLES DU JOUR

La France à Madagascar. — La dépêche du « Times ». — Ce que fera la France

Paris, 18 décembre. — On lit dans le *Courrier du Soir* : « Que les Hovas capitulent, ou qu'ils fassent dire qu'ils sont prêts à capituler, les dispositions de notre gouvernement n'en seraient pas sensiblement modifiées.

» Dans ces conditions, l'expédition aurait lieu quand même; seulement le caractère en serait transformé, et l'importance plus restreinte. »

Paris, 18 décembre. — De l'*Echo de Paris* de demain : « L'état-major de la division de Madagascar comprendra une section des affaires malgaches.

» Le commandement du 19e corps a transmis des propositions en faveur d'officiers d'infanterie et de cavalerie que leur expérience des affaires indigènes en Algérie a préparés au rôle d'administrateurs militaires à Madagascar.

» A son retour de sa mission à Madagascar, le lieutenant colonel de Beylie a posé, dans un rapport au ministre, les bases de l'organisation des résidences.

» Les officiers les dirigeront pendant quelque temps, avant de céder la place aux fonctionnaires civils chargés d'assurer le fonctionnement du protectorat dans les différents centres de l'occupation française.

» Le lieutenant-colonel de Beylie sera attaché au bureau politique qui sera adjoint à l'état-major du général Duchesne; on détachera plusieurs officiers d'infanterie ou d'artillerie de marine, pour assurer ce service conjointement avec les officiers qui remplissent, en Algérie, les fonctions de commandants de cercles, de chefs de bureaux arabes, d'adjoints et d'interprètes des officiers indigènes. »

Une importante découverte Une nouvelle cartouche

Paris, 18 décembre. — Un professeur, capitaine dans l'armée suisse, vient d'inventer une cartouche dont les ravages à longue portée dépassent considérablement ceux des armes connues.

A la sortie du canon, la balle de quelques millimètres de diamètre traverse un bloc de sapin de près de 3 mètres; à 2000 mètres la pénétration est encore de 122 centimètres.

Le projectile franchit un peu plus de 6,000 mètres en 9 secondes, et à cette distance, il traverse encore 10 centimètres de bois de sapin.

Au Conseil municipal de Paris

Paris, 18 décembre. — La prochaine séance du conseil municipal paraît devoir être très mouvementée. M. Caron a été chargé de faire un rapport sur l'émission de l'emprunt de 1892.

Un certain nombre de conseillers demandent la mise à l'ordre du jour de ce rapport, prétextant que l'émission a profité bien à un grand nombre d'abus, et qu'un conseiller municipal aurait abusé de son mandat pour se faire avantager dans la répartition.

D'après le Soir, le conseiller incriminé appartiendrait à la partie la plus avancée du conseil.

Annexion de territoire

Washington, 18 décembre. — Le territoire des Mosquitos est définitivement annexé au Nicaragua.

Ceci met fin à la question de Bluefields.

Les fraudes électorales de Toulouse

Toulouse, 18 décembre. — La plainte portée par M. Labat au sujet des fraudes de 1893, dans la 2e circonscription de Toulouse, est l'objet depuis hier d'une instruction régulière, confiée à M. Laurens, juge suppléant

Cette fois, M. Labat a nommé des fraudeurs présumés, au nombre de dix, parmi lesquels M. Canton, ancien adjoint au maire sous l'administration Sirven, deux conseillers généraux alors membres de la commission de recensement des votes, un fonctionnaire de la préfecture, un ancien conseiller municipal et Mascaras, qui reconnaît cette nouvelle culpabilité.

Un grand nombre de témoins seront entendus cette semaine. On assure que M. Susini portera plainte contre les fraudeurs de 1889 dans la 1re circonscription.

MM. Jaffary et Duboul ont manifesté l'intention de saisir la justice de faits frauduleux en 1885, qui eurent pour résultat de mettre en ballottage trois candidats conservateurs, MM. Jaffary, Duboul et Jacques Piou.

A la fin de sa lettre, envoyée de Barcelone, le fugitif Conderc dit textuellement : « Je me rendrai à l'audience de la Cour d'assises où devraient plutôt prendre place de hauts personnages qui, eux, n'ont escaladé le pouvoir qu'à l'aide de fraudes réitérées. »

Conseillers municipaux de Niort démissionnaires

Niort, 18 décembre. — Comme protestation contre la construction d'un lycée de filles à Niort, dix conseillers municipaux viennent de donner leur démission. Des élections complémentaires sont donc devenues obligatoires.

Troubles grévistes à Amsterdam Plusieurs blessés

Amsterdam, 18 décembre. — Les ouvriers en diamants qui sont en grève ont formé aujourd'hui des attroupements devant les fabriques. La police a fait des charges de cavalerie pour les dissiper. Quelques ouvriers ont été blessés et transportés à l'hôpital. La grève s'étend.

Pains empoisonnés — Cent cinquante victimes

Freidberg (Saxe), 18 décembre. — Cent cinquante personnes sont tombées malades et un enfant est mort à la suite d'un empoisonnement survenu après la consommation de pains dits « de café au lait ».

Le boulanger qui a servi cette fourniture est également malade ainsi que sa famille.

L'analyse chimique des pains a fait constater qu'ils contenaient de l'arsenic. On ne sait pas si l'on est en présence d'une négligence ou d'un crime.

Les événements de Madagascar

Paris, 18 décembre. — Suivant une note officieuse, le gouvernement n'a reçu aucune confirmation de l'intention on serait la cour d'Emyrne d'accepter les conditions demandées par la France.

Les fausses traites Lebaudy

Marseille, 18 décembre. — M. Albarel, juge d'instruction, dont le nom a été prononcé comme ayant été mêlé à l'affaire des fausses traites Lebaudy, a donné sa démission.

Les fraudes électorales de Toulouse

Toulouse, 18 décembre. — M. Conderc, ex-secrétaire général de la mairie, réfugié à Barcelone et contre qui un mandat d'amener a été lancé, vient d'écrire à M. le conseiller Bousquet qu'il ne paraîtrait pas devant le juge d'instruction, mais seulement devant le jury. Conderc se dit fort de son innocence.

La mutinerie des élèves artificiers en Allemagne

Berlin, 18 décembre. — La sentence du conseil de guerre contre les élèves arrêtés de l'école supérieure des élèves artificiers, dont on se rappelle les actes graves de mutinerie, a été prononcée, mais on ne sait encore rien de ce jugement. Les élèves prisonniers sont encore dans la citadelle de Magdebourg. Suivant la *Gazette de Magdebourg*, le bruit court que le conseil a prononcé des peines variant de huit jours à neuf mois de détention en forteresse.

LA PÉNURIE D'EAU DE LA LYS

à la suite de l'accident de la Viscourt

La note que nous avons publiée hier annonçant l'interruption temporaire du service de distribution d'eau de la Lys, à cause de la rupture d'une conduite principale à l'usine de la Viscourt, a causé un certain émoi dans l'industrie de Roubaix et de Tourcoing. Des réclamations ont surgi de tous côtés : en voici une qui nous a été adressée :

« Nous avons lu avec stupéfaction dans les journaux de ce matin la note suivante communiquée par la direction du service municipal des eaux :

« Par suite de la rupture d'un tuyau de 800 » à l'usine » de la Viscourt, tuyau provenant de Pont-à-Mousson, » les usines de Roubaix et Tourcoing ne recevront pas » d'eau de la Lys, les mardi 18 et mercredi 19 décem- » bre. »

» De deux choses l'une :

» Ou les précautions ont été prises en vue de cet accident ou de tout autre qui pouvait être prévu à la mise en route d'une nouvelle installation, et alors il ne faut pas 48 heures pour exécuter un raccordement préparé à l'avance et permettant la circulation de l'eau par l'ancienne canalisation. (La nuit dernière suffisait pour ce travail, l'accident étant arrivé hier soir à neuf heures.)

» Ou comme c'est à craindre, rien n'a été prévu quant à la possibilité et à la facilité de rétablir le passage direct de l'eau par l'ancienne canalisation. Dans ce cas, qui donc est responsable de cet arrêt de l'industrie, des pertes considérables qui vont en résulter et de ses conséquences terribles au point de vue des intérêts des classes laborieuses ?

» La situation est grave ; l'opinion publique réclame des explications immédiates et une prompte satisfaction.

» *Des intéressés.* »

De son côté, le service des eaux s'est préoccupé de l'accident : le directeur a adressé aux maires des deux villes le rapport suivant :

» *A Messieurs les Maires des Villes de Roubaix et de Tourcoing.*

» Je m'empresse de vous informer que les machines de la Viscourt ont été mises en activité au nombre de trois, à six heures du soir; les machines de Bousbecque, marchaient à l'allure de 24 tours.

» Les machines de la Viscourt suivaient le débit de celles de Bousbecque. Nous pouvions compter sur un apport de 12,000 mètres cubes par jour. Tout allait bien, lorsque un tuyau de 0=800 fit explosion à 11 heures 1/2, provoquant l'inondation du sous-sol, le bris d'une machine et des dégâts nombreux aux bâtiments.

» Le tuyau provient de Pont-à-Mousson comme ceux qui firent, de même, explosion à Tourcoing, quai du Canal, et rue de la Blanche-Porte ; à Eunetières, sur la route nationale; à Roubaix, rue de l'Epeule. Le représentant de Pont-à-Mousson, appelé dernièrement sur le théâtre de l'accident de la rue de l'Epeule, n'a pas paru s'émouvoir de ces ruptures : vous en aurez bien d'autres, a-t-il déclaré.

» L'accident d'aujourd'hui n'aura pas de graves conséquences au point de vue de la dépense, mais il empêchera le fonctionnement des usines élévatoires pendant 48 heures, au grand détriment de l'industrie des deux villes.

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Maire, votre très humble serviteur.

» Signé : Binet. »

» P.-S. — La pression à 11 heures 1/2 du soir n'était que de 45 m.; elle n'explique pas l'explosion du tuyau essayé à une pression de 150 m., les fontes de Pont-à-Mousson sont décidément mauvaises. »

L'accident aura malheureusement des conséquences plus graves qu'on ne le supposait, ainsi qu'il résulte du communiqué que nous venons de recevoir :

» L'accident survenu à un tuyau de la conduite de départ de l'usine élévatoire de la Viscourt a été immédiatement réparé. Mais les machines ont été gravement détériorées par l'emballement qui a suivi la chute de pression résultant de l'explosion du tuyau. Elles ne pourront être remises en état avant un délai de dix jours.

» Pour éviter un chômage aussi long, les municipalités ont décidé le rétablissement provisoire de la communication directe entre l'usine de Bousbecque et les villes de Roubaix et Tourcoing. Les travaux commenceront mercredi matin et seront terminés le lendemain. »

Espérons que, dans l'intérêt de l'industrie de nos deux villes, les travaux seront activement poussés, de façon à rétablir à très bref délai la distribution d'eau.

A Roubaix et dans les environs, toutes les usines qui ne possèdent pas de puits artésien chôment

A Tourcoing, quelques usines seulement ont chômé partiellement.

Situation météorologique. — Roubaix, 19 déc. — Hauteur barométrique : 750. Température :

A 7	heures du matin	5	degrés au-dessus de zéro.
A 1	— du soir	6	— au-dessus de zéro
A 5	— —	5	— —

SAVON DE L'AFRICAINE un des plus parfumés et des meilleurs connus.

CARTES DE VISITES

A l'imprimerie Alfred Reboux

ECRIRE LE NOM très lisiblement

UNE JOLIE BOITE CONTENANT 100 Cartes & 100 Enveloppes

ivoire.....	2,25	ivoire (gravure)...	3,25
deuil.....	3,75	deuil (gravure)...	4,75

100 CARTES seules :

ivoire.....	1,75	ivoire (gravure)...	2,75
deuil.....	3.00	deuil (gravure)...	4,00

Les porteurs du journal Reçoivent les Commandes

Grand choix de CALENDRIERS, ÉPHÉMÉRIDES & ALMANACHS POUR SOCIÉTÉS

PAPIER A LETTRES ANGLAIS BLANC ET TOUTES NUANCES, DEPUIS 0,45 pour 25 feuilles et 25 enveloppes ◆ 0,80 pour 50 feuilles et 50 enveloppes

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un prix Montyon décerné par l'Académie des Sciences, à M. le docteur Faidherbe. — Nous avons dit, dans notre précédente édition, que l'Académie des Sciences avait, dans sa séance publique annuelle, qui a eu lieu lundi, décerné les prix suivants :

« *Statistique.* — Prix Montyon : M. Boutin. Prix supplémentaire : M. le docteur Faidherbe. »

Le prix Montyon a été attribué, à la demande de M. de Freycinet, à M. Boutin, Conseiller d'Etat, en service ordinaire, directeur général des contributions directes, pour les rapports et tableaux dans lesquels sont consignés les travaux faits, sous ses ordres, dans la France entière, pour la réforme des propriétés non bâties.

Mais sur le rapport de M. Haton de la Goupillière, l'Académie a décerné à notre distingué concitoyen M. le docteur Faidherbe, un prix supplémentaire de même valeur que le prix principal.

Bien que n'étant pas seul titulaire du prix, M. le docteur Faidherbe a lieu de se féliciter beaucoup de son succès : c'est mieux qu'un partage de prix.

Sur dix concurrents, quatre seulement ont été récompensés : les deux autres lauréats sont un médecin de Toulon et un médecin-major de Verdun, qui avaient entrepris un travail de même ordre, mais d'un genre différent que celui présenté par M. le docteur Faidherbe.

Nous renouvelons à notre distingué concitoyen nos félicitations les plus cordiales.

Voici, au surplus, le rapport présenté à l'Académie des sciences par M. Haton de la Goupillière, sur le travail de M. le docteur Faidherbe :

« Monsieur le docteur Faidherbe a présenté un important travail manuscrit relatif au mouvement de la population de la ville de Roubaix. La première partie comprend une étude statistique extrêmement attentive à laquelle succèdent des considérations générales sur les enseignements qu'il convient d'en déduire.

» L'auteur embrasse une durée d'un siècle et demi qu'il partage en trois périodes, d'environ un demi-siècle chacune, correspondant à des phases historiques distinctes de l'accroissement de la population roubaisienne.

» Cet accroissement est devenu formidable, en raison des conditions industrielles particulières au centre. Il est, en dernier lieu, triple de la vitesse d'accroissement de la ville de Paris et huit fois supérieur à la moyenne de la France.

» M. le docteur Faidherbe, avec une méthode excessivement soignée et une profusion de tableaux numériques bien coordonnés, étudie la natalité, la nuptialité, la mortalité, sous leurs aspects et dans leurs vicissitudes les plus variées.

» En sa qualité de médecin, il s'est attaché principalement, dès que les documents recueillis le permettent, à l'étude des causes de décès, et il propose à cet égard un type de classification qui lui semble préférable à celui qui a été donné par le bureau de statistique du ministère. Nous avons été frappés de la justesse et de l'élévation des idées générales qui ont été agitées par l'auteur, sans qu'il perde jamais de vue leur étroite relation avec le milieu roubaisien qui lui a servi de terrain d'observation, et dont l'amélioration forme l'objet principal de ses préoccupations philanthropiques. Il fait acte de bon citoyen, d'esprit observateur, de guide intelligent pour l'avenir d'un centre important de population. Des conclusions nettement formulées à la fin du manuscrit permettent de se rendre compte du fruit que l'auteur estime que l'on puisse tirer de son long et consciencieux labeur.

» Dans ces conditions, la commission demande à l'Académie de vouloir bien attribuer à Monsieur le docteur Faidherbe un prix Montyon supplémentaire de Statistique pour 1894. »

Les tramways électriques et les propriétaires riverains du réseau. — *Un impérieux dilemme : « Poteau ou rosace ».* — La question des poteaux des tramways électriques se présente aujourd'hui sous sa véritable face. Des explications fournies à l'administration municipale, mardi matin, dans le cabinet du maire, par M. Cantagrel, ingénieur chef de la construction, il ressort que la Compagnie nouvelle a observé, vis-à-vis des propriétaires riverains du réseau à exploiter provisoirement, une ligne de conduite des plus correctes.

Ses agents ont eu la mission de les visiter un à un à domicile, et de leur demander s'ils étaient disposés à accepter l'apposition, sur la façade de leurs immeubles, d'une rosace destinée à supporter les fils conducteurs de l'électricité. Afin de stimuler le zèle des mandataires, chaque adhésion devait rapporter à ces derniers une prime d'un franc cinquante centimes.

On a recueilli, grâce à cette initiative, un certain nombre de réponses favorables ; mais beaucoup d'intéressés ont protesté, et la plupart n'ont pas donné signe de vie. Devant un semblable échec, la Compagnie a passé outre, en échelonnant, faute de mieux, le long des maisons et aux endroits indiqués sur le plan, les malencontreux poteaux qui font crier tant de monde.

M. Cantagrel reconnaît tout ce que ce genre d'installation peut avoir d'encombrant, notamment sur les trottoirs à voie étroite, et la perspective assez disgracieuse qu'il offre à l'œil, il faut bien cependant que la Compagnie assure, par le seul et unique moyen qui lui est laissé, le fonctionnement de son service; elle ne fait d'ailleurs qu'user ainsi du droit rigoureux que lui accorde le contrat échangé avec la Ville.

« Les propriétaires, c'est toujours M. Cantagrel qui parle, ont à choisir, à bref délai, entre la rosace et le poteau ; ceux d'entre eux qui n'ont pas opté d'abord pour la rosace, et l'acceptent après coup, auront à désintéresser la Compagnie des frais de salaires d'ouvriers, supportés par elle, si déjà le poteau a été planté. Quant aux autres, il ne leur restera qu'à se soumettre, bon gré, mal gré, aux exigences de la situation.

» La Compagnie nouvelle des tramways est concessionnaire d'une entreprise, déclarée d'utilité publique, qui n'a été autorisée qu'après l'accomplissement de toutes les formalités requises. Au nombre de ces formalités, il y a lieu de citer en première ligne l'enquête réglementaire, au cours de laquelle tous les habitants de Roubaix, et les intéressés en particulier, ont eu le loisir d'examiner les plans des travaux, et de présenter leurs observations sur tel ou tel point de l'ensemble. Ce qui n'a pas été dit en temps utile serait, à l'heure qu'il est, nul et non avenu.

» Faute de rosaces sur les murailles, par mesure de conciliation, les poteaux s'imposent donc contre l'opinion généralement répandue, sans que la Compagnie ait besoin d'en demander l'autorisation à qui que ce soit. »

Toutefois, a répondu M. le Maire, si ces poteaux causent une gêne préjudiciable, la partie lésée dans ses intérêts aura incontestablement le droit de réclamer une indemnité aux auteurs du dommage. Faute d'une entente à l'amiable, il lui sera permis de se pourvoir devant la juridiction compétente, qui tranchera le différend.

La rue Alfred-Motte. — M. Coupez, conseiller municipal, nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Plusieurs journaux donnant des renseignements erronés au sujet de l'incident du conseil municipal à propos de la rue Alfred-Motte, il est bon d'éclairer le public sur ce point.

» Le conseil ayant, dans sa séance dernière, adopté dans son entier, le rapport concernant l'ouverture, le classement et la mise en état de viabilité de la rue Alfred Motte, la délibération demeure, par ce fait, acquise.

» La demande de changement de dénomination formulée d'une façon plus précise, n'a pas abouti, puisqu'il n'y a eu aucun vote sur la proposition.

» M. le maire ayant répondu très vagument à la dite proposition, il est évident que la suite donnée sera une fin de non recevoir comme il arrive du reste très souvent.

» A moins d'un prochain débat?

» Certain que l'assertion de ma lettre sera insérée par vous, je vous prie de recevoir l'expression de ma haute considération,

» Ad. Coupez,

» *Conseiller municipal.* »

Le renouvellement de la mission à l'église Saint-Joseph. — Le renouvellement de la mission à l'église Saint-Joseph a réussi au-delà de toute espérance, et son éclatant succès prend les proportions d'un véritable évènement dans la populeuse paroisse.

Aux saluts du dimanche et du lundi, l'église était comble, dans toute l'acception du mot, et d'innombrables fidèles étaient accourus pour entendre les vaillants missionnaires, dont la réputation d'éloquence s'est affirmée du premier coup.

Mardi, l'affluence était aussi considérable, et l'on remarquait beaucoup d'ouvriers, se tenant debout, pour écouter attentivement un magnifique sermon sur le péché, après les fatigues d'une rude journée de travail.

Aujourd'hui mercredi, à huit heures, salut pour les morts de la paroisse.

Le nouveau local de la société des « Anciens sous-officiers français ». — La société des *Anciens sous-officiers français* s'est tellement développée, depuis quelque temps, que, se trouvant trop à l'étroit, elle a dû changer de local. Cette décision a été prise dimanche, et il a été décidé que le nouveau siège de cette importante société de patriotes, serait établi désormais rue du Collège, à l'*Hôtel du Grand-Cerf*

Le propriétaire de cet établissement met à la disposition de la société, deux salles, pour les réunions mensuelles. Les *Anciens sous-officiers français* pourront ainsi, à l'aise, discuter leurs idées primordiales : la formation d'un cercle, avec sa bibliothèque et ses jeux utiles.

Dimanche dernier, la société réunie s'est préoccupée du banquet annuel, qui aura lieu dans quelques jours.

Les mesures nécessaires pour l'organisation de cette fête de famille seront d'ailleurs arrêtées, dimanche prochain, au cours d'une nouvelle réunion, qui se tiendra au nouveau local.

Tous les sociétaires se feront un devoir d'y assister.

Les personnes qui s'occupent de musique religieuse savent combien il est difficile de trouver des morceaux de musique religieuse bien appropriés à la voix ; elles seront heureuses de trouver à la librairie du *Journal de Roubaix* le nouveau recueil de cantiques et motets à 2, 3 et 4 parties, de Mme Marie Elisabeth Reboux, religieuse de l'Immaculée Conception de Buzançais.

Les sopranos et les contraltos y trouveront des chants convenant à leur voix. Ce recueil est en vente au prix de 10 francs.

Titres : 1. C'est le Dieu que j'adore, cantique pour communion. — 2. Venez, beauté suprême, cantique de première communion. — 3. Venez, Jésus, pour communion — 4. Célèste flamme, pour communion. — 5. Consécration au Sacré-cœur. — 6. *Toujours, toujours, cantique pour le renouvellement du vœu religieux.* — 7. Gloire au Fils de Marie (Noël). — 8. Cantique sur le Rosaire. — 9. Grand cœur à la Sainte-Vierge, tire de Jeanne d'Arc, de Gounod. — 10. Gloire à Marie. — 11. A Marie Immaculée. — 12. Hommage à Notre-Dame du Sacré-Cœur. — 13. Cantique pour l'Assomption. — 14. Mater afflictorum. — 15. Cantiques d'ouverture pour le mois de Marie et de Saint-Joseph. — 16. A Saint Joseph, patron de l'Eglise. — 17. Quel nom puissant, cantique à Saint-Joseph. — 18. Cantique à Saint-François de Sales. — 19. A Sainte-Catherine. — 20. A l'Ange gardien. — 21. Ave Maris Stella. — 22. Ave Maria. — 23. Ave Maria. — 24. Tu tu pulchra es. — 25. Inviolata, prose de la Sainte-Vierge. — 26. Regina cœli. — 27. Salve regina. — 28. Ave Regina cœlorum. — 29. Sub tuum, 1 partie. — 30. Sub tuum, 2 parties. — 31. Sub tuum, 3 parties. — 32. Tantum ergo, 3 parties. — 33. Tantum ergo, 2 parties. — 34. Tantum ergo, voix. — 35. Panis Angelicus, duo. — 36. Ecce panis, solo. — 37. Hymne à saint-Joseph. — 38. O Salutaris. — 39. Gloria in excelsis, pour Noël. — 40. Litanies de la Sainte-Vierge, le recueil. 2980d

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — *Journée du mardi 18 décembre.* — Liste des portions : hommes, femmes, 636 ; enfants, 1,120. — Refuge de nuit, 29 lits.

Aujourd'hui, mercredi, Quatre-Temps ; à la *Poissonnerie Roubaisienne, rue Saint-Georges, 31, grand arrivage de poisson frais.*

Un incendie, rue Watt. — Vers six heures, mardi soir, les avertisseurs et le tocsin annonçaient un incendie. En effet, le feu s'était déclaré, rue Watt, dans le quartier de l'Epeule, chez M. François Robaeys, cabaretier au *Grand Parc*, le 66, lundi soir. MM. Dassbey, conseiller général, et Desbarbieux, conseiller d'arrondissement, ont rendu compte de leur mandat.

C'est dans une chambre occupée par M. Jeanssens que s'est déclaré l'incendie ; les voisins se sont aussitôt empressés de le combattre, en attendant l'arrivée des pompiers. Malheureusement, par suite de la rupture du tuyau de 800 millimètres, survenue à l'usine de la Viscourt, l'eau a fait complètement défaut, et les pompiers ont dû faire la chaîne.

Aussi, toute la toiture du bâtiment a été détruite, ainsi que plusieurs chambres. Quant au mobilier de M. Robaeys, il avait été mis en sûreté chez M. Beloty, son voisin.

M. Henri Carretie, maire de Roubaix, se trouvait sur les lieux du sinistre.

A sept heures et demie, tout danger était conjuré, et à huit heures, les pompiers sous les ordres de leur commandant, M. Hubert, regagnaient leur hôtel.

Les dégâts sont évalués à 4.000 fr. On ignore les causes de l'incendie.

Un vol audacieux Grande-Rue. — Mme Pierre Vandestraeten, épicière, au numéro 94 de la Grande-Rue, se trouvant lundi soir, vers huit heures et demie, dans son magasin, entendit un bruit insolite à l'étage supérieur; mais elle ne s'en préoccupa point davantage. Une demi-heure plus tard, son fils, en allant se mettre au lit, ne remarqua rien d'anormal.

A dix heures et demie, M. et Mme Vandestraeten montèrent à leur tour à leur chambre à coucher; ils remarquèrent bien que plusieurs tiroirs d'un meuble étaient ouverts, mais n'attachèrent aucune importance à ce détail. C'est mardi matin seulement, en pénétrant dans un coulour du premier étage, pour y prendre une provision de café à même d'un sac d'une quinzaine de kilos de cette marchandise, qui s'y trouvait déposée, que l'épicière s'aperçut de sa disparition. Elle en avertit aussitôt son mari, et tous deux, après une minutieuse inspection des diverses pièces, constatèrent qu'on s'était introduit dans la maison.

Ils poussèrent encore plus loin leurs investigations, et eurent bientôt la preuve que des malfaiteurs étaient venus de la maison voisine, portant le n°92, en passant par une trappe qui s'ouvre sur le grenier, et en enlevant plusieurs planches qui séparent sous les combles les deux habitations.

Les voleurs ont dû bien certainement être dérangés dans leur besogne, au moment où le fils de la maison s'engageait dans l'escalier pour gagner sa chambre. En dehors du sac de café dont il a été question, ils n'ont enlevé pour tout butin que quatre à cinq francs de monnaie, enfermés dans un petit coffret, lequel par parenthèse a été retrouvé dans le grenier contigu, avec des allumettes belges. Une somme d'argent importante et une liasse de valeurs serrées dans un meuble voisin de celui qui a été fracturé, ont échappé à leur atteinte.

A la demande de sa nombreuse clientèle, Mlle Monrique, rue du Bois, 13, a résolu le grand problème : *vendre des œufs du jour*, à un prix modeste.

Une rixe dans un cabaret. — *Triple arrestation pour bris de clôture.* — Trois individus entraient, lundi soir, à six heures, chez M. Gustave Libert, cabaretier, rue de Tourcoing ; à peine étaient-ils dans la maison qu'une discussion surgit entre eux, et bientôt ils en vinrent aux mains.

Le cabaretier, voulant s'interposer, fut accueilli par des injures, et dans la bagarre plusieurs carreaux de vitre furent brisés.

Des passants allèrent prévenir les agents de service au poste du pont Morel. Ces derniers, à leur arrivée, purent mettre un des individus en état d'arrestation, mais les deux autres eurent le temps de prendre la fuite.

Emmené au dépôt, l'individu de bonne prise, déclara se nommer Auguste Vielsich. Les deux autres coupables, les frères Henri et Georges Buyck, habitant la rue de Blanchemaille, ont été arrêtés mardi matin.

Bague perdue. — Une bague en or avec brillant a été perdue dans les environs des Halles et de la Grande-Place. Bonne récompense à qui la rapportera. Prendre l'adresse au bureau du journal. 88440d

L'Almanach Hachette, en vente au *Journal de Roubaix.* 88465

L'horaire du voyageur. — *Service d'hiver.* En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* au prix de 0 fr. 15.

Lannoy. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Lannoy s'est réuni, lundi, à huit heures du soir, sous la présidence de M. Oscar Betremieux, maire. Etaient présents : MM. Mulle, Valeuduck, Betremieux, Pajot, Marsilly, Mathez-Dewailly, Leborgne, Joly, Delcroix.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

M. Mulle, rapporteur de la commission des travaux, fait connaître que, d'après le premier projet des travaux pour le remplacement des mauvaises pierres de la façade de la mairie et la peinture de cette façade, on prévoyait une dépense immédiate de 1.800 francs, plus, tous les deux ans, une autre dépense de 300 fr., pour l'entretien de la façade.

La commission propose aujourd'hui un second projet nécessitant une dépense de 4.000 francs au maximum, avec cette considération que la commune n'aura à supporter, de ce fait, aucun autre frais, d'ici 25 à 30 ans. Ce second projet est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rappelle que MM. Boutemy et Mulliez-Dewailly ont adressé au conseil municipal une demande concernant le pavage du quartier du Vieux-Soldat. Cette demande a été examinée par la commission des travaux qui est d'avis de l'adresser à la commune de Lys. En effet, le pavé de Lys, qui doit se raccorder au pavage proposé, n'est pas à niveau. La commune de Lys devrait donc prendre à sa charge les frais que nécessiteront ces travaux. Le conseil approuve cette proposition.

Il accepte ensuite un legs de Mme veuve Leborgne, consistant en une rente de 231 francs en faveur de la fabrique de l'église, et devant servir à la célébration de messes.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

Coffres-forts incombustibles CANIVET

LILLE, 50-52, rue des Fossés Neufs, 50-52, LILLE

Ouverture et réparations coffres-forts tous systèmes 77903—36355

Les **Accumulateurs électriques** sont rendus très pratiques par les systèmes brevetés S.G.D.G. de la *Société électrique du Nord* de Roubaix. Avec les plaques de 25 mm d'paisseur qu'elle établit mécaniquement dans ses ateliers de la rue Jules Derégnaucourt on n'a plus à craindre de gondolement ni d'usure rapide comme avec tous les autres systèmes. On peut se renseigner soit à l'usine soit à son magasin d'exposition rue St-Georges n° 46.

Prix défiant toute concurrence. 83127—37776

Pour bien se porter, il faut bien digérer, et pour bien digérer, il est nécessaire de prendre de temps en temps quelques Pilules Suisses, selon les indications que donne le prospectus qui les accompagne. 33145d

Communications

Fanfare du Centre. — Il est rappelé aux musiciens de cette société que la seconde audition de Sainte-Cécile aura lieu le dimanche 23 décembre à l'église Saint-Martin. A cet effet, la commission administrative prie les membres actifs d'assister aux dernières répétitions qui auront lieu les mercredi 19 et vendredi 21 décembre à 9 heures du soir.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

Imprimerie Alfred Reboux. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,40** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX

Rue du Bois, 13;
Place de l'Industrie, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 45);
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;
Aux Halles (stalle 124);
Place d'Amiens, Mayot, boul.);
Rue d'Italie, 34;
Rue de l'Epeule, 188;
Rue de Tourcoing, 155;
Rue du Tilleul, 123;
Boulevard de Strasbourg, 126;
Rue Corneille, 7;
Rue Ma Campagne, 113;
Rue du Collège, 71 bis;
Rue de Cartigny;
Grande-Rue, 285;
Rue de l'Ommelet, 125;
Rue de la Digue, 2;
Rue Derème, 37;
Rue Turgot, 68;
Place de la Gare, 129;
Grande-Rue, 38.

A TOURCOING

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 5;
Rue de Gand, 91;
Rue du Tilleul, 46.

A CROIX

Rue de la Gare chez M. Duvivier

A LILLE

Rue Royale, 38, épic. Devernay
Place de Béthune, 1.

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87930

WATTRELOS

Une adjudication manquée. — Lundi après-midi, devait avoir lieu, à la Mairie de Wattrelos, l'adjudication du matériel de l'éclairage au pétrole. Un soumissionnaire s'est présenté ; il a fait un prix, dépassant de 4 fr. 95 celui prévu au devis. Ce prix était de 35 francs ; le soumissionnaire a souscrit 39 fr. 95.

L'adjudication a été par suite remise à une date ultérieure.

Réception du matériel d'éclairage. — Mardi matin, à 9 heures, M. Pollet, maire, et MM. Spriet-Dassonville et Labbe conseillers municipaux, en présence de M. Hébert, représentant la maison Renet et Baudon, et de M. Dufermont, secrétaire de la Mairie de Wattrelos, ont procédé à la réception des candélabres de la rue Carnot.

Les messes de Sainte Cécile. — C'est devant une nombreuse assistance, que la *Renaissance chorale*, sous la direction de M. Valet, a exécuté dimanche, en l'église de Mont-à-Leux, sa messe de Ste-Cécile. Toutes les parties de la messe ont été exécutées dans la perfection; le *Kyrie* à quatre voix, de Saintis, a été fort remarqué. Nous adressons nos félicitations à MM. R. Ladsous, Gressier, Tonneau, Coulon et Hochin, qui ont rivalisé de zèle et de talent dans les solos et duos. Après la messe, un fragment des *Esclaves*, de Saintis, a été enlevé avec goût.

Dans l'après-midi, un banquet réuniss